



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Admissibilité

Tout élève canadien est admissible selon l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* pourvu que :

- Sa première langue apprise et encore comprise soit le français et/ou
- Son parent, frère ou soeur ait reçu son instruction au niveau élémentaire en français (à la discrétion de la registraire, de l'éducatrice et/ou de la présidente.)

Objectifs

L'École prématernelle Bobino Bobinette est une société sans but non-lucratif qui offre un programme d'éducation préscolaire aux enfants de 3 à 5 ans. L'objectif du programme d'éducation est de permettre à l'enfant de niveau préscolaire de poursuivre son cheminement personnel, d'enrichir sa capacité d'interaction, autant avec les autres enfants qu'avec son environnement.

Le français

Tous les échanges, les questions et l'animation se font uniquement en français. Il est souhaitable que le français soit également de rigueur à la maison afin de poursuivre l'effort fait à l'école.

Le comité de parents

Deux **réunions générales obligatoires** sont tenues chaque année. Au cours de ces réunions, les éducatrices seront invitées à présenter le programme scolaire. Il y aura également l'élection du nouveau comité de parents. Toute modification aux statuts et règlements de l'école se fait lors de ces réunions générales. Le président du comité se réserve le droit de convoquer une assemblée générale durant l'année scolaire, s'il le juge nécessaire.

Admissibilité et horaire

Tout enfant ayant au moins un parent de langue maternelle française, est admissible. Nous offrons trois programmes sans distinction d'âge à condition que l'enfant soit âgé d'au moins 3 ans et soit propre avant de commencer la prématernelle.

Deux (2) jours par semaine :

- les mardi et jeudi matins de 8h45 à 11h15
- les lundi et mercredi après-midi de 12h45 à 15h15

Trois (3) jours par semaine :

- les lundi, mercredi et vendredi matins de 8h45 à 11h15

Cinq (5) jours par semaine :

- tous les matins de 8h45 à 11h15

Le comité de parents se réserve le droit d'annuler une des classes s'il n'y a pas assez d'inscriptions.

Jours de classe

L'École prématernelle Bobino Bobinette suit le calendrier des écoles du Conseil scolaire du Centre-Nord francophone d'Edmonton sauf au mois de juin quand l'école finit à la fin de la deuxième semaine de ce mois. Une liste des congés est distribuée aux parents au début de l'année.

Transport

Le transport des enfants est sous l'entière responsabilité des parents. Au début de chaque session, une liste des enfants avec leur adresse est distribuée dans chacune des classes. Ainsi des ententes de co-voiturage peuvent être conclues.

Goûter

Chaque jour, l'enfant apporte son propre goûter. **La prématernelle est un endroit sans noix.** Veuillez inclure une verre et une débarbouillette mouillée dans un sac en plastique. Le jus est disponible dans la classe.

Arrivée/Départ

L'enfant doit être accompagné d'un adulte jusqu'à la salle de classe et ce, **au plus tôt 5 minutes avant** le début de la classe. Ainsi, l'éducatrice peut mieux préparer ses activités. Pour des raisons de sécurité, tous les parents doivent signer le registre de présences à l'arrivée et au départ de l'enfant.

Les parents sont tenus de venir chercher leur enfant dans la salle de classe **au plus tard 5 minutes après** la fin de la classe. La ponctualité est de rigueur. Par respect pour nos éducatrices, veuillez ne pas être retard.

Il faut avertir **par écrit** l'éducatrice, chaque fois qu'une autre personne s'occupe du transport de votre enfant. Les éducatrices ne laisseront jamais partir un enfant avec un(e) inconnu(e) sans permission écrite et ce, **sans exception.**

La porte située sur le côté est de l'école est ouverte spécialement pour les enfants de Bobino Bobinette. Nous vous encourageons à utiliser cette porte et à mettre les souliers pour l'extérieur de vos enfants sur les tablettes. Cela aidera grandement à garder l'école propre une fois l'hiver venu. De plus cette porte est utilisée par les enfants lors des exercices de feu. Alors il serait bon de bien les habituer à entrer et sortir par cette porte.

Communication

Une lettre d'information mensuelle est distribuée aux parents par les éducatrices pour faire part des activités du mois à venir et du thème choisi pour ce mois.

Un rapport des points importants discutés à chacune des réunions du comité de parents est aussi distribué de façon régulière. Tous les parents sont toujours invités à chacune des réunions du comité de parents. Une liste des membres du comité est distribuée à tous les parents en début de l'année.

Matériel

À la rentrée, chaque enfant doit avoir les articles suivants :

Vêtements de rechange complet bien identifiés au nom de l'enfant
Espadrilles pour porter à l'intérieur. Les souliers du «dimanche» et les sandales ne sont pas sécuritaires au gymnase.

La propreté de la classe et de l'école est primordiale. C'est pourquoi l'enfant doit avoir une paire d'espadrilles qu'il ne portera qu'à l'intérieur de l'école. Un casier est assigné à chaque enfant pour ses effets personnels.

Santé et sécurité

Le formulaire de santé doit être dûment rempli et remis à la première journée de classe. Les renseignements et numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être clairs et exacts. Il est fortement recommandé que tous les vaccins soient à jour.

Un enfant malade doit rester à la maison. L'éducatrice a le droit de juger bon de renvoyer un enfant trop malade. Elle communiquera immédiatement avec le parent, et celui-ci sera tenu de venir chercher l'enfant promptement. Dans le cas d'une maladie contagieuse (varicelle, méningite, etc.), le parent est responsable d'avertir l'éducatrice, la secrétaire de l'école qui avertira l'Edmonton Board of Health et la responsable de chaque groupe d'enfants (3 ans et 4 ans). La responsable doit ensuite avertir chaque parent.

Il est strictement interdit à l'éducatrice d'administrer quelque médicament que ce soit sans la permission **écrite** du parent. En cas d'accident, l'éducatrice donnera les premiers soins.

Nous vous invitons à prendre connaissance des procédures à suivre en cas d'urgence et/ou de feu. Ces procédures sont affichées dans la classe. Les enfants sont soumis à des exercices de feu à tous les mois durant l'année scolaire.

En cas de maladie de l'éducatrice, l'assistante prendra sa place avec l'aide d'un parent bénévole. Le même processus s'applique si l'assistante est absente : un parent bénévole doit la remplacer.

Nettoyage de la classe

Conformément à notre permis auprès de «Alberta Family and Social Services», la classe et les jouets doivent être nettoyés chaque mois. Chaque famille est tenue de participer à ce nettoyage, au besoin, et à celui de fin d'année.

Club de lecture

L'École prématernelle Bobino Bobinette croit que «Lire, c'est grandir» et c'est pourquoi nous encourageons les parents à lire en français à leurs enfants. Une petite surprise est offerte aux enfants après la lecture de quinze (15) livres ou le visionnement de quinze (15) films/vidéos ou une combinaison des deux. Les formulaires de ce club sont disponibles auprès de l'éducatrice ou près du babillard.

Club audio-vidéo et informatique

L'École prématernelle Bobino Bobinette possède une grande sélection de cassettes audio et vidéo, ainsi que quelques logiciels pour les enfants. On encourage chaque famille à les emprunter souvent. La limite est d'une cassette vidéo, d'une cassette audio et d'un logiciel par enfant, par semaine.